

Image not found or type unknown



Demande de remboursement de la moitié du crédit

Par **Laetitia17**, le **10/08/2022** à **13:19**

Bonjour,

Je suis en pleine séparation et nous avons un crédit en commun pour des gros travaux sur sa maison. Un crédit que nous avons payés à deux et je voudrais récupérer la partie que j'ai payé soit 15000 euros.

Il sais renseigner de son côté auprès d'une avocate et apparemment il peut me demandé de son côté un loyer depuis que j'habite chez lui pour ne pas avoir à me remboursés.

Qu'es que j'ai comme recours ?

Parce que je ne sais pas trop ce que je dois faire.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **10/08/2022** à **13:51**

Bonjour

Vous n'êtes donc pas mariés...

Il faut savoir que le remboursement d'un crédit immobilier par les concubins fait partie des dépenses partagées et nécessaires de la vie courante et je pense que c'est sur cela que son avocate se base.

Par **Visiteur**, le **10/08/2022** à **14:19**

Bonjour,

L'acte de vente indique les parts respectives de propriété de ce bien.

Si seul votre ex est indiqué comme propriétaire, vous avez donc participé au crédit comme vous auriez participé à un loyer pendant votre période de cohabitation, sans en devenir aucunement propriétaire.

Vous ne devriez donc rien récupérer, sauf accord spécifique entre vous.

Vous pouvez demander à un tribunal un remboursement du crédit payé par vos soins pour "enrichissement sans cause", mais en même temps votre ex peut demander en retour l'équivalent d'un loyer pour vous avoir logé. Il semble que c'est la conclusion de votre avocate.

Rien ne vous empêche de consulter un autre avocat, ni même de réclamer au tribunal. Mais on ne peut pas vous garantir le résultat.

Par **Laetitia17**, le **10/08/2022** à **18:03**

D'accord merci pour vos réponses.
Cordialement